

Règlement intérieur

du meublé de tourisme **Le Taille- Vent**

Nous avons mis tout notre cœur pour vous accueillir dans un cadre agréable. MERCI de nous aider à l'entretenir...

A votre arrivée au Meublé

- (à partir de 14h00), l'état des lieux et l'inventaire du matériel seront faits avec vous.
- Un chèque de caution vous est demandé pour couvrir d'éventuelles dégradations.
 - Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de la maison
 - Le règlement total du séjour s'effectuera le jour de votre arrivée contre la remise de votre chèque de réservation. Tout séjour ayant fait l'objet d'une réservation commencée est dû en totalité. En cas de désistement d'une personne, les arrhes seront retenus pour cette dernière .
 - Par mesure d'hygiène, la literie (une par semaine) sera posée sur votre lit. Merci de bien installer toute la literie (drap housse, taie d'oreiller, drap plat en dessous de la couverture/couette)

Pendant votre séjour

- Sont à votre disposition:
 1. des containers ; poubelle jaune pour le recyclage (carton, plastique...), poubelle verte pour les ordures ménagères, caisse pour vos verres
 2. le nécessaire pour l'entretien et l'hygiène du meublé (le lavage des voitures est strictement interdit sous peine de facturation). Merci de rendre les lieux propres comme vous l'avez trouvé et de ne pas fumer à l'intérieur (des bacs pour vos mégots sont à votre disposition à l'extérieur)
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.
- Vos enfants sont sous l'entière responsabilité des parents
- Merci de vous assurer que les issues et fenêtres soient bien fermées si vous sortez
- Il est interdit de troubler le voisinage sous peine d'annulation de votre séjour sans remboursement.
- Le propriétaire se réserve le droit d'accéder à tout moment au meublé

Le jour de votre départ

- Merci d'enlever vos literies utilisées (sans les replier). En revanche, merci de bien replier les couettes/ couvertures.
- Si l'état des lieux de l'ensemble du meublé révèle un entretien non satisfaisant (il faut que les toilettes et la salle d'eau soient javallisées, balai et serpillère dans l'ensemble du meublé, vaisselle lavée et rangée...), d'éventuelles dégradations, casses ou pertes (literie, vaisselle...), nous vous les facturerons en déduction de votre chèque de caution (lequel chèque vous sera rendu si aucun problème n'est constaté)
- l'ensemble des clés doit être restitué

Merci pour votre précieuse collaboration

